

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Fiche détachable à conserver par le candidat

- ✓ Afin de permettre à un maximum de saisonniers de travailler pour la collectivité, les principes de recrutement sont les suivants :
 - Les recrutements sont effectués en principe pour environ un mois seulement ;
 - Les candidatures des saisonniers ayant travaillé les années précédentes à la ville ne sont pas prioritaires.
- ✓ Les sélections et entretiens de recrutement s'effectueront en mai et début juin 2021. Les réponses seront données aux candidats fin juin 2021 ;
- ✓ Nous vous encourageons à faire d'autres démarches auprès d'autres employeurs potentiels et vous invitons à nous tenir informés si celles-ci aboutissaient positivement avant la réponse de la Ville ;
- ✓ Un certificat médical d'aptitude est à fournir avant la prise de fonction (il vous sera demandé par courrier si votre candidature est retenue) ;
- ✓ Selon les affectations des saisonniers, la ville fournit les équipements de protection individuels et vêtements du travail nécessaires au bon exercice des missions.

DESCRIPTIF DES JOBS D'ETE

Au service Education

↪ Horaires de travail : (à titre indicatif et sous réserve de modifications)	Périodes d'emploi en CDD : du 07/07 au 07/08, du 13/07 au 07/08 ou du 03/08 au 28/08 36 heures hebdomadaires, du lundi au vendredi 6h-9h et 11h-15h12 (estimation : 17 CDD à pourvoir) et 8h-15h15 (estimation : 2 CDD)	
↪ Missions :	Groupes scolaires/ Centres de loisirs :	- entretien des locaux et du matériel - service des repas et contact avec les enfants
↪ Qualités exigées :	- qualités physiques (utilisation de monobrosse, autolaveuse,...) - comportement prédisposant au travail en équipe, autonomie	

Au service des Sports (installations nautiques)

↪ Horaires de travail (à titre indicatif et sous réserve de modifications)	36 heures hebdomadaires, selon les ouvertures des piscines pendant la période estivale Travail en semaine et week-end : planning de travail sur 5 jours, du lundi au dimanche 7 heures en moyenne par jour (horaires en matinée, journée ou après-midi)	
↪ Missions :	- entretien des locaux (halls, vestiaires, douches, WC ...) - surveillance des bassins (titulaire du BEESAN, du brevet de MNS, ou au minimum du BNSSA - contact permanent avec le public	
↪ Qualités exigées :	- qualités physiques (utilisation de monobrosse, autolaveuse,...) - comportement prédisposant au travail en équipe, autonomie	

Les emplois saisonniers de la Ville de Saint-Priest sont réservés aux jeunes San-Priots à partir de 18 ans.